



**ARRÊTÉ n°29/2023**

modifiant la composition de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche des Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 914-1 et suivants ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 52/2022 du 16 août 2022 relatif à la composition de la commission régionale de la flotte de pêche des Pays de la Loire ;
- VU L'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° 16/2023 du 15 mai 2023 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire ;
- SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 août 2022 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La commission régionale de gestion de la flotte de pêche des Pays de la Loire est composée comme suit :

- Le préfet de la région Pays de la Loire, ou son représentant, président de la commission ;
- La directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, ou son représentant ;
- Le président du conseil régional des Pays de la Loire, ou son représentant ;
- En qualité de représentants du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire :

- Monsieur José JOUNEAU ;
- Monsieur Jérôme JOURDAIN ;
- Monsieur Jacques LEBREVELLEC ;
- Madame Fanny BRIVOAL.

- En qualité de représentants des organisations de producteurs :

- Monsieur Thierry GUIGUE, de l'organisation de producteurs « Les Pêcheurs de Bretagne » ;
- Monsieur Jérôme MAILLET, de l'organisation de producteurs « OP Vendée » ;
- Monsieur Christian CLOUTOUR, de l'organisation de producteurs « Pêcheurs Artisans de Noirmoutier » (OPPAN) ;
- Monsieur Benjamin LABORDE, de l'organisation de producteurs « OP Estuaires ». »

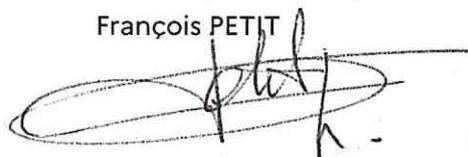
**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire et la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 28 août 2023  
Pour le préfet et par délégation,

Le chef de la division pêche et aquaculture

François PETIT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Petit', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

## **Ampliatiions :**

Secrétariat d'État chargé de la mer (direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directrice ; directeur-adjoint ; division pêche et aquaculture ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Direction départementale des territoires et de la mer - Délégation à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer - Délégation à la mer et au littoral de la Vendée

Secrétariat général des affaires régionales des Pays de la Loire

Préfecture de Loire Atlantique

Préfecture de Vendée

Conseil régional des Pays de la Loire

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

Organisation de producteurs Vendée

Organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne

Organisation de producteurs Pêcheurs Artisans de Noirmoutier

Organisation de producteurs Estuaires

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives), pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire